



Incohérence contrat de travail et fiche de paie

Par **Amandine39**, le **16/03/2012** à **00:30**

Bonjour,

Actuellement en apprentissage dans la restauration, j'ai eu quelques soucis quant à l'obtention de mon contrat. Depuis j'ai pu constater, avec du temps, que mon salaire brut du contrat de travail ne correspondait pas avec celui indiqué sur mes bulletins de paie, celui des fiches de paie est nettement plus bas: 1.180 € contre 890 €.

Que dois je faire ? à qui en parler pour toucher normalement ce que je devrais recevoir ?

Merci de vos réponses.